

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 7 juillet 2023****CONVOCATION**Date : 30 juin 2023
Affichée le : 30 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
Jeudi 13 juillet 2023**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR****LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**
17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
M. Gérard BRUNEL..... Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Michel GINOUX Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON..... Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Mme Claudine MULLER..... Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-07-05

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2022 validant l'octroi de subventions auprès des diverses associations locales pour l'année 2023.

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire, association régie par la loi de 1901, a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ notamment pour les actions menées pour la saison estivale 2023 à la Plage.

Considérant qu'au regard de l'investissement local de cette association et de son dynamisme,

Après avis de la Commission des Finances en date du 27 juin 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 4 abstentions,

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'Office de Tourisme Communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT